

**POLE ANIMATION JEUNESSE, SPORTS  
ET VIE ASSOCIATIVE**

Service Animation, Jeunesse, Education  
Populaire et Vie Etudiante  
VK

Metz, le 28 avril 2011

**27**

**R A P P O R T**

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE DE METZ A L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

Créée en 1994, l'Association des Villes Universitaires de France s'est fixé comme objectif de regrouper les villes universitaires et de défendre leurs intérêts communs, de devenir un lieu d'échange notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire. Elle développe en outre des relations avec les villes universitaires européennes.

Cette association, à vocation nationale, regroupe aujourd'hui près de soixante-dix villes (Toulouse, Strasbourg, Rennes, Reims, Montpellier, Lille, Grenoble, Epinal, Bordeaux, Paris, ...) et communautés. Elle mène différentes actions en vue de faciliter l'échange d'informations et d'expériences (enquêtes, publications, colloques ...) développe une formation spécifique à destination des élus et des fonctionnaires territoriaux ; elle est le porte-parole des intérêts propres de ses membres auprès des divers acteurs de l'enseignement supérieur.

Compte-tenu d'une part de la présence dans notre ville d'un pôle important d'enseignement supérieur comportant une université, des écoles et d'autres formations post-baccalauréat pour un nombre total d'étudiants d'un peu plus de 20 000 et, d'autre part, de l'action développée par la municipalité dans le domaine de la vie étudiante il serait intéressant de pouvoir bénéficier du savoir-faire et de l'expertise de ce réseau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France après en avoir approuvé les statuts, sachant que la cotisation 2011 est fixée à 1000 € pour les villes de plus de 100 000 habitants, et de désigner un représentant de la Ville de Metz au sein de cette instance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : ADHESION DE LA VILLE DE METZ A L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- l'importance que revêt, pour le développement, l'attractivité et le rayonnement de la métropole messine et de la région tout entière, un enseignement supérieur et une recherche de qualité sur notre territoire,
- l'extension récente du PRES Lorraine (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur), regroupant désormais les universités de NANCY et de METZ,
- l'implication croissante des collectivités locales dans l'accueil, les conditions de vie et de travail et l'intégration urbaine, non seulement des étudiants mais aussi de l'ensemble de la communauté universitaire,

#### **DECIDE :**

- d'approuver les statuts de l'Association des Villes Universitaires de France,
- d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France et de régler la somme de 1 000 € correspondant à la cotisation 2011,
- de désigner

pour représenter la Ville de Metz au sein de cette Association,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire.

Pour le Maire,  
Le Conseiller délégué

Hacène LEKADIR